



Service Matériel

m Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'Evry n e m e n t	
	Le : 13 SEP. 2012
	Numéro : 11282 .

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
Du 04 SEPTEMBRE 2012**

L'an deux mille douze,
Le 04 septembre
A 18 heures 30

Les associés de la sarl SERVICE MATEIREL AMENAGEMENT POUR L'ENVIRONNEMENT se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Il résulte de cette feuille de présence que tous les associés sont présents :

Monsieur Patrice FOLTZ propriétaire de 50 parts numérotées de 1 à 50.

Monsieur Daniel POUILLEN en sa qualité de représentant de la société C.G.E.S. propriétaire de 450 parts numérotées de 51 à 450.

Total des parts présentes ou représentées : 500 parts sur les 500 parts constituant le capital social.

L'assemblée se déclare régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur Patrice FOLTZ en sa qualité de gérant présidait la séance.

Le président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du Rapport établi par la gérance
- Modification de la date d'arrêté comptable
- Questions diverses

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

La feuille de présence

Rivières et Paysages d'Antan

SMAE SARL au capital de 56.000 euros RCS Evry B.394 021 323

Siège social : 2, voie du Marquis de Nattes - 91070 Bondoufle - Tél. 01.69.36.54.51 - Fax 01.69.36.54.55

N° Intracommunautaire FR 59 394 021 323

Greffe du Tribunal de Commerce d'Evry : dépôt N°11282 en date du 13/09/2012

Le rapport établi par la gérance,
Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président présente les raisons pour lesquelles il est envisagé de procéder à un changement de date d'arrêté des comptes sociaux.

-L'intérêt en terme d'alignement des exercices sociaux sur la date de la clôture de la structure holding, à savoir la société COMPAGNIE GENERALE ENVIRONNEMENT SERVICE, laquelle clôture ses comptes au 31 mars de chaque année.

-Cet alignement permettra de pratiquer une consolidation et ainsi d'avoir une vue d'ensemble de l'activité du groupe.

-Cet alignement permettra de même de simplifier les mouvements inter société.

Cette lecture terminée, le président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée Générale des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance approuve le changement de date de clôture de l'exercice social, soit le 31 mars de chaque année.

Cette résolution est adoptée par 500 voix.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des associés prend note que l'exercice social actuel ayant débuté le 1^{er} Janvier 2012 aura une durée de 15 mois pour s'achever le 31 mars 2013.

Cette résolution est adoptée par 500 voix.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

Le gérant
Patrice FOLTZ


CERTIFIÉ CONFORMÉ A L'ORIGINAL